

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Les études sur les résultats des élèves (Cedre, Pisa) montrent que la France est le pays du grand écart entre une École efficace pour une grande majorité d'élèves et une École qui ne parvient pas à faire réussir 20 à 30 % de ses élèves. Elles montrent aussi que la France est le pays de la reproduction sociale, dans lequel une bonne part du destin scolaire est liée à l'origine sociale. C'est pourquoi, l'action en faveur de l'égalité est une priorité inscrite au cœur de la refondation de l'École de la République conduite depuis 2012.

Des réseaux d'éducation prioritaire dans les 1 095 territoires les plus défavorisés

Une scolarisation plus précoce

Les efforts pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sont poursuivis afin de se rapprocher de l'objectif de 30 % d'enfants scolarisés en éducation prioritaire et 50 % d'enfants de moins de trois ans accueillis dans les écoles en Rep+ en faisant connaître aux parents les places disponibles pour accueillir ces élèves dans les secteurs ciblés et en conduisant avec les préfetures, avec l'appui de crédits de la politique de la ville, un travail pour favoriser la construction de locaux dans tous les lieux où cela est nécessaire. **12 académies ont déjà atteint l'objectif de 30 % en 2016, soit pratiquement la moitié d'entre elles, et 2 académies ont atteint l'objectif de 50 % en Rep+.**

Un dispositif inédit dans plus de 5 000 écoles

Reposant sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire (surtout en CP et CE1), le dispositif Plus de maîtres que de classes permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. L'action est prioritairement centrée sur l'acquisition des fondamentaux (expression orale et écrite, mathématiques).

Le dispositif est généralisé à la rentrée 2017 en éducation prioritaire.

Une allocation des moyens qui prend en compte les difficultés sociales et les territoires fragiles

Dans les lycées et lycées professionnels les plus défavorisés et fragiles, 450 emplois nouveaux sont créés à la rentrée 2017. Ces emplois permettront d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'améliorer le nombre d'adultes dans les établissements. Ces moyens supplémentaires ont vocation à être maintenus jusqu'à la redéfinition de la politique d'éducation prioritaire dans les lycées, qui doit être une priorité des prochaines années, en prenant pleinement en compte la situation des lycées professionnels notamment.

En Seine-Saint-Denis, 500 postes nouveaux sont créés à la rentrée 2017 dans le 1^{er} degré, ce qui porte l'effort sur tout le quinquennat à 1 566 postes, pour améliorer l'encadrement des élèves, le remplacement et la formation des enseignants.

Dans les territoires ruraux et de montagne, les conventions ruralité répondent à la fragilité des petites écoles et aux baisses d'effectifs scolarisés dans ces territoires. Ce sont des conventions pluriannuelles, conclues avec les élus locaux sur la base d'un diagnostic partagé, qui permettent d'accompagner les réorganisations du réseau des écoles, et en compensant tout ou partie des effets de la démographie, d'apporter de la visibilité aux élus sur les évolutions d'effectifs. D'ici septembre 2017, plus de 40 conventions ruralité auront été signées et 240 postes mobilisés en soutien des territoires ruraux et de montagne.

82 territoires engagés pour la mixité sociale au collège

Beaucoup de collèges sont socialement ségrégués dans notre pays : 10 % des collèges accueillent moins de 15 % d'élèves d'origine sociale défavorisée et 10 % en accueillent plus de 63 %, ce qui handicape fortement la réussite scolaire des élèves, notamment les plus fragiles, et altère le sentiment d'appartenance de tous les enfants de France à la République.

La loi du 8 juillet 2013 a ouvert la possibilité de créer des secteurs multi-collèges pour favoriser la mixité scolaire et sociale, à l'initiative des départements, compétents en matière de sectorisation, en concertation les services de l'éducation nationale en charge de l'affectation des élèves, et avec l'ensemble des acteurs concernés, élus et acteurs de terrain, élèves et leurs familles, mais également chercheurs.

La singularité de la démarche repose sur une logique de coconstruction à partir des acteurs et des besoins des territoires, pour faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques en faveur de la mixité dans les collèges, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l'initiative locale.

Pour les rentrées 2017 et 2018, et à la suite de la rentrée 2016, 82 projets sont engagés pour favoriser la mixité sociale, dans 47 départements, concernant 84 communes. Ils mobilisent différents leviers : secteurs multi-collèges, modification de la sectorisation, création de parcours d'excellence, fermeture et/ou construction de collèges. Ce travail d'expérimentation s'accompagne d'un protocole d'évaluation scientifique et indépendante, menée par un ensemble de chercheurs travaillant en complémentarité sur des territoires distincts et des thématiques spécifiques, pour observer tout au long de la scolarité au collège les effets de la mixité sur le contexte scolaire et le développement des compétences cognitives et non-cognitives des élèves.

Plus de 85 % d'augmentation pour les fonds sociaux des établissements scolaires et une revalorisation des bourses de collèges et de lycées

Le montant des crédits consacrés aux fonds sociaux atteint 65 millions d'euros en 2017, près de deux fois plus qu'en 2012 où ils s'élevaient à 28,2 millions d'euros. Cette hausse permet de faire face à l'accroissement du nombre de familles touchées par des difficultés économiques, notamment en favorisant l'accès à la restauration scolaire des élèves de familles défavorisées. Elle permet également de prendre en charge les changements de situation des familles en cours d'année scolaire. Avec le nouveau régime des bourses du secondaire, les bourses accordées aux lycéens d'origine modeste ont été augmentées de 10 % à la rentrée 2016. À la rentrée 2017, ce seront les bourses accordées aux collégiens d'origine modeste qui seront à leur tour revalorisées de 25 %. Enfin une bourse de 1 000 € est versée aux raccrocheurs d'origine modeste de 16 à 18 ans qui reprennent leurs études après une interruption scolaire d'au moins cinq mois.

À RETENIR

+ 350 M €
pour les écoles et collèges
des **1 095 Rep**

**Nouvelle allocation
des moyens**
pour tenir compte des difficultés
sociales et territoriales

+ 500 postes
à la rentrée 2017
en Seine-Saint-Denis
dans le 1^{er} degré

+ de 40
conventions
ruralité
pour protéger
les écoles des
territoires ruraux
et de montagne

+ de 80
territoires
engagés
pour favoriser
la mixité

+ 85 % de fonds sociaux pour aider les familles en difficulté